

LE POLE SOCIAL VOUS PROPOSE :

# Développez vos compétences en recrutant un doctorant (CIFRE)

VOUS VOUS POSEZ LES  
QUESTIONS SUIVANTES :

- Qu'est-ce qu'une CIFRE ?
- Je mets en place un nouveau projet dans ma société, comment optimiser mes coûts de recrutement ?
- Combien me coûterait l'embauche d'un salarié en CIFRE ?
- Un salarié déjà embauché peut-il bénéficier du dispositif ?

Que votre entreprise soit innovante ou que vous recherchiez à améliorer vos compétences ou à développer vos projets, le recrutement d'un doctorant peut vous permettre d'atteindre ces objectifs en optimisant les coûts de ce recrutement.

## LES CARACTERISTIQUES D'UNE CIFRE

La Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) favorise l'innovation et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs.

Il s'agit donc de faire bénéficier, aux entreprises de droit français, d'avantages au recrutement de jeunes diplômés, à qui elle confierait des travaux de recherche.

Le bénéfice du dispositif est conditionné :

- Au recrutement d'un jeune récemment diplômé d'un bac +5,
- A la signature d'un CDD (de 3 ans) ou d'un CDI depuis moins de 12 mois,
- A une rémunération annuelle minimale fixée à 23 484 €,
- A un partenariat avec un laboratoire de recherche extérieur.

## LES AVANTAGES FISCAUX ET SOCIAUX

L'entreprise bénéficie d'une subvention de l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie) d'un montant forfaitaire de 14 000 € par an, pendant les 3 ans de la convention.

Par ailleurs, les coûts restants permettent de bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant au moins 10 595 €. La rémunération des CIFRE est également éligible, sous conditions, au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Enfin, les doctorants constituent un vivier de talents important, qui seront formés à votre métier, votre secteur d'activité et votre entreprise.

Faire appel à notre Cabinet, c'est l'assurance d'un accompagnement de qualité :

- La maîtrise du statut lié aux CIFRE et à leur gestion,
- Faire confiance à notre expertise et à notre connaissance de votre structure,
- Etre assuré de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts.

## LES POINTS FORTS DU CABINET :

- Un accompagnement adapté à vos spécificités et vous faire bénéficier des aides et avantages,
- Une offre en conformité avec les évolutions réglementaires,
- La tranquillité d'une prestation externalisée.

## DES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS :

- Une lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention,
- Une indépendance et éthique garanties, conformément au Code de déontologie de notre profession,

## UNE MAITRISE DES RISQUES :

- Diverses jurisprudences ont reconnu la qualité de CDI à des CDD mal gérés par les entreprises,
- Les diverses aides ne sont pas toujours cumulables et une mauvaise appréhension pourrait augmenter le coût estimé,
- Un formalisme non respecté pourrait remettre en cause le bénéfice de la CIFRE